



## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET UN PARTICULIER POUR L'IMPLANTATION OU LE REMPLACEMENT D'UNE PLAQUE DE RUE**

Entre les soussignés :

- La Commune de Montmédy, représentée par Le Maire, Pierre LEONARD, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « la Commune »,

Et

- [Nom, prénom du particulier], né(e) le [date] à [lieu], domicilié(e) à [adresse complète], propriétaire de l'immeuble situé au [adresse de l'immeuble concerné], ci-après dénommé(e) « le Propriétaire »,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'implantation ou de remplacement d'une plaque de rue sur la façade de l'immeuble privé, ou/et sur le mur d'enceinte appartenant au Propriétaire, situé [adresse].

### **Article 2 – Autorisation du propriétaire**

Le Propriétaire autorise expressément la Commune à procéder à l'installation ou au remplacement de la plaque de rue sur la façade de son immeuble, ou/et sur le mur d'enceinte à l'endroit convenu entre les parties.

### **Article 3 – Travaux et responsabilité**

Les travaux d'installation ou de remplacement seront réalisés par les services techniques de la Commune ou par un prestataire mandaté par elle.

La Commune s'engage à effectuer les travaux dans les règles de l'art et à veiller à ne pas endommager la propriété du particulier.

En cas de dommage, la Commune prendra à sa charge les réparations nécessaires.

**Article 4 – Entretien**

La plaque de rue installée reste sous la responsabilité de la Commune, qui assurera son entretien et son remplacement en cas de détérioration.

**Article 5 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 – Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Montmédy, le [date]

En deux exemplaires originaux.

Pour la Commune  
Le Maire,  
[Nom – Signature]

Pour le Propriétaire  
[Nom – Signature]